

## IV - PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Au terme de cette analyse détaillée du projet gouvernemental, le Conseil économique et social estime utile de résumer ci-dessous ses principales 8 recommandations.

*1.1. Des organes de pilotage et d'évaluation de la recherche offrant des garanties objectives d'indépendance et de compétence plus importantes.*

Afin d'instaurer une relation de confiance entre ces organismes, les chercheurs et le grand public, il est très souhaitable :

- de prévoir une composition équilibrée du HCST donnant après concertation la juste place aux représentants de la science, de la technologie, de l'économie et de la société civile ;
- de rénover le CSRT dans sa fonction essentielle d'instaurer une véritable animation du débat entre science et société.
- de doter l'ANR d'un Conseil scientifique ;
- de définir des modalités de désignation des membres de l'AER et de ses organes en assurant l'indépendance.

*1.2. Une réelle coordination avec un dispositif de recherche européen à rendre plus efficace et orienté davantage vers l'amont*

L'efficacité du dispositif européen d'appui à la recherche doit être amélioré, qu'il s'agisse du PCRD, dont la lourdeur et les coûts administratifs sont excessifs ou d'Eurêka - outil efficace de recherche partenariale et d'innovation -, qui doit être doté de ressources financières stables. Ce dispositif doit être recentré vers l'amont et donner lieu à des ambitions renforcées pour l'ERC. L'Etat doit annoncer ses objectifs en la matière.

*1.3. Un enseignement supérieur à repenser*

Le projet couvre largement la recherche, mais peu l'enseignement supérieur. Or l'état de ce dernier est préoccupant : budget par étudiant inférieur d'un tiers à celui consacré au lycéen et plusieurs fois inférieur aux budgets qu'y consacrent d'autres pays développés. La France ne peut plus désormais faire l'économie d'une loi d'orientation et de programmation sur l'enseignement supérieur, pour laquelle la concertation devrait être lancée sans tarder.

*1.4. Une forte revalorisation des allocations de recherche et des salaires d'embauche*

La rémunération est une composante essentielle de l'attractivité des carrières de recherche. Des allocations de recherche inférieures au SMIC et un salaire d'embauche deux fois plus faible que celui offert par les entreprises à des ingénieurs de grandes écoles ne permettent pas d'attirer et de retenir les meilleurs. Les propositions actuelles du gouvernement sont insuffisantes pour corriger cette situation.

*1.5. Un plan de recrutement sur moyenne période basé sur des études approfondies et concertées de gestion prévisionnelle des emplois*

Dans le projet présenté, le Gouvernement ne donne que des indications partielles sur le contenu du plan au-delà de 2006. Par ailleurs, un tel plan doit intégrer le fait que la moitié des chercheurs publics partira en retraite dans les dix années qui viennent. Il doit impérativement s'appuyer sur des études solides de gestion prévisionnelle des emplois, largement partagées avec le personnel, pour assurer un rythme régulier des embauches - condition de leur qualité - et aboutir à une pyramide des âges permettant des déroulements de carrière harmonieux.

*1.6. Engager une réflexion et une concertation sur les « Campus de recherche »*

Si de tels organismes sont mis en place il devrait être rebaptiser « Instituts de recherches avancées pour éviter toute ambiguïté et assurer une bonne compréhension de leur rôle notamment à l'étranger.

*1.7. Des Instituts Carnot renforcés*

Pour atteindre la puissance des dispositifs analogues à l'étranger, l'action du gouvernement doit être beaucoup plus volontariste. Il ne doit pas se limiter à une simple labellisation, mais faire promouvoir par une Fédération Carnot des regroupements d'équipes tant publiques que privées et accompagner financièrement ces restructurations.

*1.8. Un soutien mieux structuré à la R&D des PME*

Les efforts en faveur de la R&D des PME sont réels et importants. Mais pour aboutir à un dispositif pleinement efficace il est très souhaitable :

- de simplifier et renforcer le dispositif en le confiant en totalité à Oséo-ANVAR dans le cadre d'un « *programme SBIR* » à la française, doté de moyens financiers importants et récurrents par un mécanisme analogue à celui existant aux Etats-Unis ;
- et de lever la défiance des entreprises à l'encontre du Crédit d'impôt recherche en évitant par des règles claires et des instructions adaptées les conflits avec l'administration fiscale.

*1.9. Des moyens financiers réellement à la hauteur des enjeux :*

- le budget de la recherche publique devrait dans les 5 à 10 ans à venir être revu en hausse de 20 à 30 % soit d'environ 2,5 à 3,5 milliards d'euros par an, une majeure partie de cette augmentation devrait aller aux budgets des organismes ;
- ce budget global, 1 de même que celui de l'ANR, doit être accompagné d'une programmation suffisamment détaillée pour donner confiance aux acteurs de la recherche fondamentale sur les perspectives qui s'offrent à eux ; - la dotation de l'ANR doit être complétée pour financer des « *overheads* » destinés aux laboratoires ou établissements d'accueil des équipes dont les projets ont été retenus ;
- enfin l'Etat doit maintenir son effort en faveur de la création de nouvelles fondations privées de financement de la recherche.